

Règlement jeu facebook « Calendrier de l'aveut »

Afin de faire connaître de manière conviviale, la page Facebook et les commerces orvaltais de proximité, la Ville d'Orvault organise un jeu.

Ce jeu est gratuit et se présente sous la forme d'un calendrier de l'aveut sur la page Facebook de la Ville d'Orvault ou sur Orvault.fr. Les personnes désirant participer au présent jeu-concours devront remplir un formulaire d'inscription.

La participation au jeu entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Le non-respect de l'une des conditions de participation énoncées ci-après entraînera la nullité de la participation.

Ce concours est ouvert du 1er décembre au 24 décembre 2019 :

Chaque jour, 4 à 5 lots proposés par vos commerçants ; sont à gagner

Les participants présents sur le réseau social Facebook ou sur Orvault.fr, jouent en grattant une case. Ils peuvent jouer jusqu'à deux fois par jour mais ne peuvent gagner que trois fois maximum pendant toute la campagne (La ville se réserve le droit d'annuler le gain d'un lot et de le remettre en jeu).

Les lots sont offerts par vos commerçants orvaltais. Ils sont donc à venir chercher directement dans les commerces de proximité partenaires.

Les gagnants recevront par mail ou message privé Facebook les modalités pour aller chercher leurs lots chez les commerçants.

Le commerçant de son côté recevra votre nom et la liste du/des lots gagnés.

La Ville se réserve le droit pour quelle que raison que ce soit, de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler ce jeu-concours sans préavis, sans que sa responsabilité soit engagée de ce fait. Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les candidats.

La Ville d'Orvault ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient faire parvenir leur réponse du fait d'un quelconque défaut technique (connexion, réseau...).

Les informations nominatives recueillies par le service communication avec votre consentement exprès sont enregistrées et traitées de façon automatisée par la Ville d'Orvault – CS 70616 – 44706 ORVAULT CEDEX.

Ce traitement a pour finalité l'organisation d'un jeu-concours afin de promouvoir les commerçants orvaltais, la gestion des participants et la distribution des lots aux gagnants.

Concernant l'utilisation des données personnelles au regard de la réglementation, la ville d'Orvault rappelle que ce jeu nécessite le consentement des participants et qu'il faut avoir plus de 18 ans pour jouer.

Vos données seront supprimées le 15 février. Dans l'hypothèse où vous seriez un des gagnants du jeu-concours, vos nom et prénom seront transmis au commerçant afin de récupérer votre lot auprès de lui.

Vous pouvez avoir accès à vos données et demander à les rectifier en contactant le service communication sur webmaster@mairie-orvault.fr. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant ou demander à les limiter ou à les supprimer, sauf si ce droit a été écarté par une disposition légale. La Ville d'Orvault a désigné un délégué à la protection des données, joignable en cas de besoin sur dpd@mairie-orvault.fr. Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 - Téléphone : 01.53.73.22.22. www.cnil.fr.

La Ville d'Orvault rappelle que Facebook dépose des cookies et les conserve pendant 13 mois. Il vous est possible de vous opposer au dépôt de cookies en configurant votre navigateur. En effet, votre navigateur peut être configuré pour accepter automatiquement les cookies ou les refuser. Vous avez également la possibilité de désactiver le stockage des cookies, d'être alerté quand un cookie est émis et de voir son contenu et sa durée de validité.

Les instructions en matière de cookies sur les navigateurs les plus couramment utilisés sont disponibles sur les liens suivants :

[Windows Internet Explorer®](#)

[Mozilla Firefox](#)

[Google Chrome](#)

[Apple](#)

Ce Jeu n'est pas associé, géré, ou sponsorisé par Facebook, dont la responsabilité ne pourra en aucune manière être mise en cause du fait de l'organisation du jeu par la Ville d'Orvault. La participation au Jeu implique l'acceptation sans aucune réserve du participant au présent règlement

Pour toute question, commentaire ou plainte concernant le jeu, il est nécessaire de s'adresser à la ville d'Orvault, organisateur du jeu, en écrivant à Mairie d'Orvault, Service Communication, jeu concours «calendrier de l'avent», 9 rue marcel Deniau, 44700 Orvault ou par mail à webmaster@mairie-orvault.fr

Aucune contrepartie financière d'un lot, ne pourra être demandée.

Fait à Orvault,
Le 21/11/2019